

Transition M* - M*** CMAS -> CMAS.CH



CMAS.CH
Formation selon CMAS International



TABLE DES MATIÈRES

COURS DE TRANSITION M*-M***	3
1 But.....	3
2 Définition	3
Organisation et durée de la formation	3
Conditions d'admission au cours de transition	3
3 OBJECTIFS DÉTAILLÉS	4
Module administration de CMAS.CH	5
Clôture et certification du module administration	5
Module particularités de CMAS.CH	5
Gestion globale de la sécurité	6
Tables de plongée	6
Clôture et certification du module particularités de CMAS.CH.....	6
4 CERTIFICATION	7
Brevet de moniteur de plongée M*	7
Brevet de moniteur de plongée M**	7
Brevet de moniteur de plongée M***	8



COURS DE TRANSITION M*-M***

1 But

Un « Cours de transition » est destiné à des moniteurs CMAS qui n'ont pas un brevet de moniteur CMAS.CH.

2 Définition

Organisation et durée de la formation

Le responsable du premier module remet au candidat le formulaire de suivi de la formation Transition M. Le candidat veillera à faire attester tous les modules suivis sur ce formulaire.

Conditions d'admission au cours de transition

NIVEAU M*

Brevet de moniteur M* CMAS.

Age minimum 18 ans révolus.

Attestation médicale d'aptitude à la plongée valide.

Pouvoir justifier d'un minimum de 200 plongées par la tenue à jour du carnet de plongée.

A accompli, durant l'année précédente au moins 20 plongées à une profondeur de 35 à 40 mètres.

NIVEAU M**



Transition de M CMAS à M CMAS.CH Standards

Brevet de moniteur M** CMAS.

Avoir atteint l'âge de 19 ans révolus.

Etre en possession d'une attestation médicale d'aptitude à la plongée valide.

Pouvoir justifier d'un minimum de 280 plongées par la tenue à jour du carnet de plongée.

Avoir accompli, durant les 18 mois précédant le cours, au moins 80 plongées dont 20 plongées à une profondeur au-delà des 35 à 40 mètres.

NIVEAU M***

Brevet de moniteur M*** CMAS.

Avoir atteint l'âge de 20 ans révolus.

Etre en possession d'une attestation médicale d'aptitude à la plongée valide.

Présenter une attestation certifiant qu'il a enseigné durant un total de 20 jours depuis l'obtention du brevet de moniteur M** dans une école de plongée reconnue par CMAS.CH

Brevet I de sauvetage de la SSS ou d'un brevet reconnu équivalent par la CMAS.CH.

Permis de conduire un bateau.

Pouvoir justifier d'un minimum de 500 plongées par la tenue à jour du carnet de plongée dont au moins 400 après l'obtention du brevet P***.

Avoir accompli, durant les deux ans précédant le cours, au moins 120 plongées dont au moins 20 à une profondeur de 50 mètres.

Présenté une recommandation établie par le responsable de la commission régional concernée.

3 OBJECTIFS DÉTAILLÉS



Transition de M CMAS à M CMAS.CH Standards

Pendant le cours de transition on expliquera au moniteur qu'il travaillera avec les standards CMAS.CH en respectant entre autre les critères suivants :

- Pratiquer une pédagogie par objectifs.
- Considérer le plongeur depuis son baptême comme un plongeur.
- Avancer par petits pas, tous les exercices parallèlement en évitant à tout prix l'échec.
- Permettre aux candidats de s'auto-évaluer.
- Donner aux plongeurs le sens de la palanquée dès les premières plongées en lui donnant un partenaire de même niveau.
- Entraîner à faible profondeur tout ce qui peut l'être dans un but de sécurité.

Module administration de CMAS.CH

Dans ce module le candidat recevra les notions de base devant lui permettre d'organiser ces cours selon les standards administratifs CMAS.CH soit :

Organisation et structure de CMAS.CH

Organisation des cours CMAS.CH, selon le niveau du moniteur et en fonction de ses futures prérogatives.

Administration des brevets, site Internet CMAS.CH

Informations sur les relations avec d'autres organisations et fédérations concernées par la plongée (assurances etc.).

Se module se termine par une évaluation orale :

- Organisation des cours et des examens, niveau P* ainsi que des cours spéciaux P*.

Clôture et certification du module administration

La fin de la formation est consacrée par l'inscription du module réussi dans le formulaire de contrôle Transition M*-M***, par la commission régionale concernée ou un M*** CMAS.CH sous contrat avec la commission régionale.

Module particularités de CMAS.CH

Dans ce module le candidat recevra les notions de base devant lui permettre d'organiser ces cours sans jamais mettre ses élèves en danger.



Transition de M CMAS à M CMAS.CH Standards

De plus, les tables de plongées utilisées officiellement par CMAS.CH lui seront expliquées.

Gestion globale de la sécurité

Organiser une plongée

- Préparer, planifier, communiquer

Le responsable de plongée :

- Le chef de palanquée.
- Le responsable de plongée (plusieurs palanquées).
- Choisir le site de plongée, le matériel de l'école, le matériel de sécurité.

Planification des plongées :

- Définition des objectifs de la plongée.
- Plongée balade ou d'exploration, règles de sécurité.
- Après la plongée.

Le chef de palanquée :

- Partenaires de plongée, planification des plongées.
- Règles de Sécurité.
- Pendant la plongée, après la plongée.

Connaître les dispositions légales de nos sites de plongées

Communiquer, le briefing.

Situations spéciales :

- Remontée d'urgence, paliers non effectués, plongeur perdu.

Trousse de secours spécifique à la plongée.

Ce module se termine par un examen écrit portant sur :

- Gestion de la sécurité et des modes d'urgences lors de la formation.

Tables de plongée

Présentation, démonstration et explication des tables de plongée officiellement utilisées par CMAS.CH

Clôture et certification du module particularités de CMAS.CH

La fin de la formation est consacrée par l'inscription du module réussi dans le formulaire de contrôle Transition M*-M***, par la commission régionale concernée ou un M*** CMAS.CH sous contrat avec la commission régionale.

4 CERTIFICATION

Ces deux cours accomplis, le brevet de moniteur correspondant (M*-M***) peut être délivré et tenant compte des exigences suivantes :

Brevet de moniteur de plongée M*

Le brevet de moniteur de plongée M* sera délivré par le directeur d'examen ou par le M*** CMAS.CH sous contrat avec la commission régionale qui constate que le candidat a suivi tous les modules de cours de transition (formulaire de suivi de la formation Transition complètement rempli).

Brevet de moniteur de plongée M**

Le brevet de moniteur de plongée M** sera délivré par le directeur d'examen ou par le M*** CMAS.CH sous contrat avec la commission régionale qui constate que le candidat a suivi tous les modules de cours de transition (formulaire de suivi de la formation Transition complètement rempli) et que les conditions suivantes sont remplies :

Plongée en scaphandre

En eau libre, sur un fond de 40m, et parfaitement équilibré, le candidat M** CMAS.CH démontre ses aptitudes technique pour :

1. Effectuer le contrôle du partenaire à terre, puis contrôler l'étanchéité en équilibrage à 3 m, en maîtrisant une immersion en canard ou en phoque,
2. descendre verticalement sans vriller, pieds en avant ou tête la première jusqu'à 30 mètres; s'équilibrer rapidement à l'aide du gilet (+/- 1 m), se maintenir quelques secondes sans palmer,
3. puis descendre à une profondeur de 40 mètres et,
4. enlever complètement le masque de la tête, respirer au moins une fois en gardant les yeux ouverts, remettre le masque et le vider en 2 fois au maximum.
5. Savoir interpréter et réagir correctement, avec rapidité et discernement aux signes du code de communication sous-marin de la CMAS.
6. Effectuer une remontée verticale en échange d'embout avec son partenaire du fond jusqu'à 15 m, en respectant une vitesse de remontée comprise entre 8 et 15



Transition de M CMAS à M CMAS.CH Standards

m/min, puis se stabiliser à cette profondeur en poursuivant l'échange d'embout pendant une minute au moins. Après 2 minutes au maximum, le moniteur signale la fin de l'exercice et reprend son propre détendeur.

7. Remonter à 6 mètres de profondeur (+/- 1 m), puis nager en pleine eau, en respectant cette profondeur et en tenant un cap à la boussole en direction de la rive ou du bateau, sans dévier de plus de 20 degrés du cap indiqué au départ.
8. Assurer les paliers de décompression.

Brevet de moniteur de plongée M***

Le brevet de moniteur de plongée M*** sera délivré par le chef de la formation qui constate que le candidat a suivi tous les modules de cours de transition (formulaire de suivi de la formation Transition complètement rempli) et que conditions suivantes sont remplies :

Plongée en scaphandre (Contrôlée par deux instructeurs)

1. Descendre verticalement, tête en bas, sans vriller et sans interruption à 50 mètres, s'équilibrer parfaitement à cette profondeur.
2. Enlever complètement le masque en gardant les yeux ouverts, respirer une fois au moins, le remettre, le vider et continuer l'immersion. 2 essais au maximum sont autorisés.
3. Recevoir, interpréter et réagir correctement aux signaux conventionnels de plongée.
4. Pendant la remontée, à partir de 40 mètres, respirer en échange d'embout jusqu'au premier palier de décompression, assurer les deux premières minutes de palier en échange d'embout.
5. Diriger la totalité des paliers de décompression et ramener à l'aide de la boussole la palanquée à l'endroit convenu.

L'épreuve doit être réussie dans sa totalité sinon elle doit être répétée entièrement.